

21 mars 2000

00.327

**Question Jean-Gustave Béguin****Halles pour engraissement de poulets; poulets des villes ou poulets des champs?**

Un promoteur spécialisé dans la production de volaille labélisée, démarche actuellement dans le canton dans le but de réaliser une filière d'engraissement de poulets. Une part de marché du pays est disponible et pourquoi ne pas la compléter avec une offre neuchâteloise?

Par ailleurs, nous apprenons que le Conseil d'Etat fribourgeois vient d'être débouté par le Tribunal fédéral sur des autorisations de halles d'engraissement situées en zone agricole. Les projets de leur construction avaient fait l'objet d'un recours du WWF. Ce dernier considérait qu'il s'agissait d'activités à réserver en zone artisanale ou industrielle.

Nos questions sont les suivantes:

- a-t-on, sur Neuchâtel, des demandes de ce genre en suspens;
- quelle sera la position du Conseil d'Etat face aux exigences que le Tribunal fédéral a sanctionnées;
- faut-il craindre pour ce projet de production de volaille et pour la complémentarité qu'il pouvait apporter à quelques exploitations agricoles?